

UVSI

Urgences Vitales en Soins Infirmiers Devis pour prise en charge institutionnelle 2024 - 2025

Objectifs

Améliorer la qualité de la prise en charge en soins infirmiers des détresses vitales, grâce à une formation spécifique et adaptée. Acquérir les connaissances et les compétences, tant sur les plans théoriques que pratiques, nécessaires à l'exercice professionnel dans les structures de soins assurant la prise en charge d'urgences vitales (réanimations, services d'urgences, services d'accueil des urgences vitales, salles de soins post-interventionnels, unités de soins continus, SAMU-SMUR...).

Prérequis

- Etre Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat, Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômés d'Etat, ou personnel de santé titulaire d'un diplôme d'état (Kinésithérapeutes, Sages-femmes...).

Les candidatures d'étudiants ne répondant pas à ces critères, pourront être acceptées après étude personnalisée de leur dossier.

Lieu de la formation

- IRESU - SAMU 92 - Hôpital Raymond-Poincaré - 104 Bd R. Poincaré - 92380 Garches
- Une session est organisée au sein d'un SDIS pour les techniques de désincarcération

Dates

- 116 heures réparties en 8 modules, soit 8 sessions de 2 journées consécutives, débutant le premier ou second lundi de chaque mois, de septembre à mai (excepté avril).

Modalités de candidature

Envoyer CV et lettre de motivation par mail à : « info@iresu.fr », ou à « info@uvsi.fr »
ou par courrier à :

Secrétariat de l'IRESU - Hôpital Raymond-Poincaré, 104 Bd Raymond Poincaré 92380 Garches
avant le vendredi 14 juin 2024.

Le conseil scientifique se réunira pour statuer le 17 juin.

L'autorisation d'inscription définitive ou liste d'attente ou refus seront signifiés après cette analyse. Vous serez informé(e) à partir du 20 juin du devenir de votre demande.

Moyens pédagogiques et techniques

Formation théorique et pratique. Elle associe quelques heures de cours magistraux en amphithéâtre, pour mettre en place les fondamentaux, à de nombreuses heures d'enseignements dirigés, en sous-groupes, pour mettre l'accent sur la réalisation des gestes. Exposés théoriques et interactifs, démonstrations, études de cas concrets, ateliers pratiques, mises en situation, simulation haute définition, initiation à l'écho-guidage, sont les bases de ces enseignements.

Les supports de cours sont mis en ligne, consultables et téléchargeables au décours de chaque module. Il est établi un canal de communication entre les étudiant(e)s, les formateurs et le conseil scientifique permettant un échange à tout moment.

Les intervenants sont infirmier(e)s, infirmier(e)s anesthésistes, sages-femmes, médecins spécialistes (urgentistes, anesthésistes-réanimateurs, pédiatres, cardiologues). Tous avec une expérience professionnelle dans la prise en charge de patients critiques et une aptitude à la pédagogie.

Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence

Association selon la loi de 1901 Siège social : 3 sente Saintié 92410 Ville d'Avray

Numéro de SIRET : 34968779800018 - Organisme de formation déclaré sous le numéro 119 202 310 92, enregistré auprès des OPCO

Correspondance : IRESU - SAMU 92 - Hôpital Raymond Poincaré 104 Bld Raymond Poincaré 92380 GARCHES

Tél : 01 84 19 28 75 / Fax 01 47 10 70 07

Email: info@iresu.fr site web : www.iresu.fr

Tarifs

- **Prise en charge institutionnelle** : 1 560 € TTC (1 300 € HT)

Ce tarif correspond à une prise charge par l'employeur au titre de la formation professionnelle. L'IRESU émet une convention de formation destinée à l'employeur qui la retourne signée au plus tard 30 jours avant le début de la formation. La facturation est effectuée à « service rendu », soit en mai 2025, à défaut de demande particulière de l'employeur. La TVA est celle en vigueur (20% à la date de rédaction).

Programme

- Urgences respiratoires
- Urgences cardio-circulatoires
- Urgences neurologiques et intoxications
- Urgences traumatologiques
- Urgences pédiatriques
- Urgences & Organisation des soins
- Situations exceptionnelles
- Entraînements
- Evaluation des acquis et des compétences
- Examen

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction des étudiants à l'issue de chaque module, puis de l'ensemble de la formation.
- Auto-évaluation des capacités et des acquis de compétences avant et après chaque module.
- Evaluation et recommandations de suivi et mesures correctrices éventuelles.
- Examen de fin d'enseignement permettant de valider les connaissances et les compétences.
- Il est remis à l'issue des 8 modules, un certificat de réalisation sous condition de suivi de tous les modules.
- Un examen final permet la délivrance d'une attestation supplémentaire certifiant l'acquisition des connaissances et des compétences.

Accessibilité, situation de handicap et besoins particuliers

Référente : Agnès Baer : agnes.baer@iresu.fr

Document contractuel à jour le 2 février 2024

Renseignements complets
www.uvsi.fr rubrique infos pratiques 2024 - 2025

Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence

Association selon la loi de 1901 Siège social : 3 sente Saintié 92410 Ville d'Avray

Numéro de SIRET : 34968779800018 - Organisme de formation déclaré sous le numéro 119 202 310 92, enregistré auprès des OPCO

Correspondance : IRESU - SAMU 92 - Hôpital Raymond Poincaré 104 Bld Raymond Poincaré 92380 GARCHES

Tél : 01 84 19 28 75 / Fax 01 47 10 70 07

Email: info@iresu.fr site web : www.iresu.fr